



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 25 mars 2024

DELIBERATION N°2024-019

L'an 2024, le 25 mars, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Prazeres RIBEIRO pouvoir à Nelly JANIN QUERCIA.

ABSENTS :

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	18
Nombre de conseillers votants :	19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/02/2024

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12/02/2024. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024-019 : Dispositif d'aide à la formation au BAFA

Stéphane COUDERT, Rapporteur

INFORME que la commune souhaite, dans le cadre de sa politique jeunesse, remettre en place un dispositif d'aide à la formation au BAFA (*Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur*) au bénéfice chaque année de 4 jeunes de la commune âgés de 16 à 25 ans (au 31/12 de l'année en cours).

Le montant maximum de l'aide sera de 50 % du coût du stage (session de formation générale-base ou session d'approfondissement), plafonné à 250 euros par session.

Les jeunes désireux de se former devront faire une demande par courrier précisant leur motivation, les dates, l'organisme de formation et le coût de celle-ci, et joindre un CV. Les dossiers seront examinés et validés par une commission. L'aide sera versée après remise d'une attestation de présence et de réussite.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 038-213802812-20240325-DELIB2024_019-DE



PROPOSE de **DONNER SON ACCORD** pour la relance de ce dispositif selon les modalités indiquées ci-dessus ;
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord pour la relance de ce dispositif.
Décision adoptée à l'unanimité.
Pour : 19

Affiché le : 27/03/2024
Reçu en préfecture le : 27/03/2024
Exécutoire le : 27/03/2024

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 26/03/2024

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

